

depuis lors. À la différence de certains autres pays, le Canada n'a commencé que récemment à nommer des consuls honoraires (lesquels sont investis de fonctions consulaires limitées).

Représentation du Canada à l'étranger

Au début de 1984, le Canada avait des ambassades dans 63 pays, des hauts-commissariats dans 19 pays du Commonwealth, des consulats dans 27 villes étrangères importantes et des consuls honoraires dans 24 autres, ainsi que 12 missions auprès d'organisations internationales. Les chefs de 43 de ces missions représentent le Canada dans 85 pays outre ceux où ils sont postés. La pratique de « l'accréditation multiple » permet au Canada d'entretenir des relations avec 167 pays (voir l'Annexe I pour plus de détails). La représentation des pays étrangers et du Commonwealth à Ottawa est égale à celle du Canada à l'étranger.

Recommandations et décisions

Les deux responsabilités permanentes du ministère des Affaires extérieures sont de faire des recommandations au gouvernement sur la politique extérieure et de mettre en œuvre les décisions prises en la matière par le gouvernement. Dans le système parlementaire canadien, la politique doit être déterminée soit par le ministre (secrétaire d'État aux Affaires extérieures), en tant que chef politique du ministère, soit par le cabinet, qui est l'organe exécutif du gouvernement. La distinction entre conseiller et mettre en œuvre, d'une part, et décider, d'autre part, est fondamentale dans le système canadien. Un ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a résumé ainsi la situation : « Le fonctionnaire a pour tâche d'informer et de conseiller. Mais c'est à l'autorité politique — le ministre, le cabinet, le Parlement — qu'il appartient de décider. Cette division des fonctions est à la base de notre conception du gouvernement. Toute dérogation à ce principe remettrait en question l'indépendance et l'efficacité du service extérieur. Qui plus est, elle ébranlerait les assises mêmes du principe de la responsabilité de nos institutions. »

Fondements de la politique étrangère

C'est au ministère des Affaires extérieures qu'il incombe, par excellence, de promouvoir et de défendre les intérêts du Canada à l'étranger et de diriger les relations extérieures du pays.

La politique étrangère du Canada doit mettre en lumière les objectifs fondamentaux de la nation dans un monde complexe, plein de défis et parfois menaçant.